

PROTECT' PRÉVOYANCE

Une offre complète et performante



JOKER ASSURANCES

14 rue de Strasbourg - 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 80 88 38 38

Email : contact@jokerassurances.com

ORIAS : 21 005 031

FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS AVEC L'OFFRE PROTECT' PRÉVOYANCE

Proposez à vos clients des garanties adaptées à leurs besoins avec Protect' Prévoyance, une solution Harmonie Mutuelle, 1ère mutuelle Santé en France.



4 garanties sont disponibles au sein de la gamme **Protect' Prévoyance**, à vous de choisir celle(s) que vous souhaitez présenter à vos clients :

**Protect'
Revenus
Accidents**

**Protect'
Décès
Accident**

**Protect'
Blessures**

**Protect'
Hospitalisation**



UN EXTRANET SIMPLE ET INTUITIF

Grâce à JOKER ASSURANCES, vous disposez d'un parcours entièrement repensé pour un maximum d'autonomie du devis jusqu'à la signature du contrat.

Une expérience 100 % en ligne en toute sécurité qui vous permet d'apporter de la fluidité et de la flexibilité dans vos échanges au quotidien !

De nombreux avantages...

- Faites vos devis en toute simplicité
- Proposez une simulation pour vos clients en fonction de leurs besoins
- Suivez l'état d'avancement de vos dossiers en quelques clics
- Paramétrez les profils de vos collaborateurs

Connectez-vous dès maintenant sur jokerassurances.com



PROTECT' REVENUS ACCIDENT

à partir de 2,50 € /mois⁽¹⁾

Une aide en cas d'arrêt de travail

- Pour compléter les revenus de vos clients pendant la durée de leur arrêt de travail, consécutif à un accident⁽²⁾.
- Les indemnités versées dans le cadre de la garantie ne sont pas imposables.

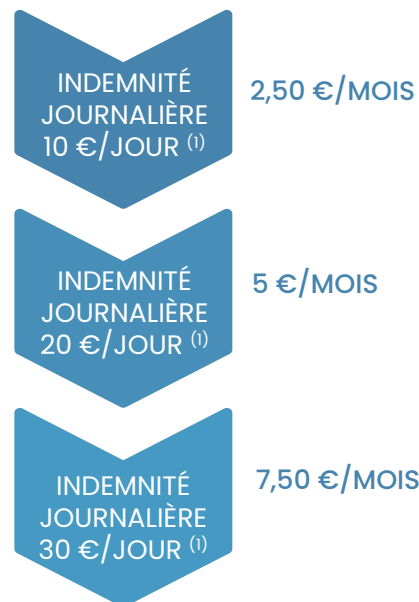
DES DÉMARCHES SIMPLES

- Une adhésion possible jusqu'à 62 ans.
- Une couverture possible pour les personnes en CDD et les intérimaires⁽³⁾.

UNE ASSISTANCE INCLUSE

Comprise dans la cotisation, vos clients bénéficient de l'assistance en cas de blessure : aide à domicile, garde d'enfants, portage de médicaments, de repas, livraison des courses alimentaires... Celle-ci vient en complément de l'assistance de la complémentaire santé.

3 NIVEAUX D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AU CHOIX :



PROTECT' DÉCÈS ACCIDENT

à partir de 2,50 € /mois⁽¹⁾

Une aide pour les proches en cas de décès

- Un capital garanti transmis aux bénéficiaires choisi par votre client en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie suite à un accident.
- Un capital exonéré de droits de succession, selon la législation en vigueur.

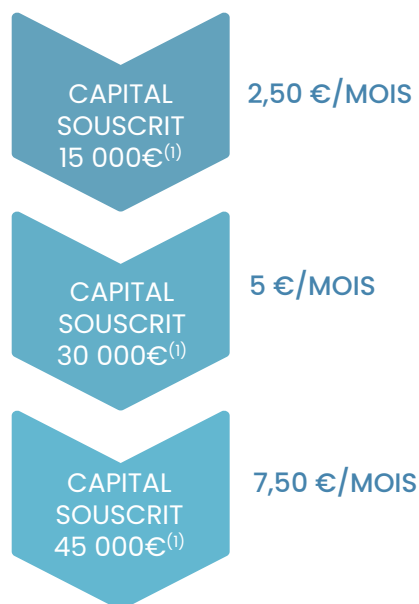
DES DÉMARCHES SIMPLES

- Une adhésion à tout âge⁽⁵⁾ et sans aucune formalité médicale.
- Une prise d'effet et immédiate pour être couvert dès l'adhésion.

UNE ASSISTANCE INCLUSE

Comprise dans la cotisation, l'assistance peut intervenir en cas de décès : rapatriement du corps⁽⁶⁾, organisation des obsèques, retour du bénéficiaire et des accompagnants... Celle-ci vient en complément de l'assistance de la complémentaire santé.

3 NIVEAUX DE GARANTIE AU CHOIX :



(1) Tarif 01/05/2023 pour une indemnité journalière de 10 €.

(2) Dans la limite de 365 jours d'indemnisation.

(3) Réservée au niveau de la garantie 10 €.

(4) Tarif au 01/05/2023 pour un capital de 15 000 €.

(5) À partir de 18 ans révolus.

(6) Dans le monde entier, à plus de 50 km du domicile de l'adhérent.



PROTECT' BLESSURES

à partir de 8,33 € /mois⁽¹⁾
quel que soit l'âge et l'état de santé de votre client

Une aide en cas de blessure handicapante

UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE 400 € À 3 000 €

- Une adhésion possible jusqu'à 62 ans.
- Une couverture possible pour les personnes en CDD et les intérimaires.

DES DÉMARCHES SIMPLES

- Une adhésion possible jusqu'à 79 ans.
- Une adhésion sans questionnaire médical.

UNE ASSISTANCE INCLUSE

Comprise dans la cotisation, vos clients bénéficient de l'assistance en cas de blessure : aide à domicile, garde d'enfants, portage de médicaments, de repas, livraison des courses alimentaires... Celle-ci vient en complément de l'assistance de la complémentaire santé.

CAPITAUX	FRACTURES TRAUMATISMES	BRÛLURE 2 ^E ET 3 ^E DEGRÉ ⁽³⁾
400 €	Nez mâchoire supérieure, clavicule, côte, sternum, métacarpe, doigt, métatarse, orteil, rotule, coccyx. Rupture des ligaments de la cheville et du genou.	-
800 €	Crâne, mâchoire inférieure, vertèbre, bras (humérus), avant-bras (radius, cubitus), coude, poignet, carpe (main hors métacarpe et doigt), fémur, jambe (tibia, péroné), tarse et calcanéum (pieds hors métatarse et orteil).	De 9% à 17%
1 500 €	Epaule (hors clavicule), genou (hors rotule), col du fémur, hanche, bassin, cheville.	De 18% à 26%
3 000 €	Crâne avec déficit neurologique, vertèbre avec déficit neurologique	27% et plus



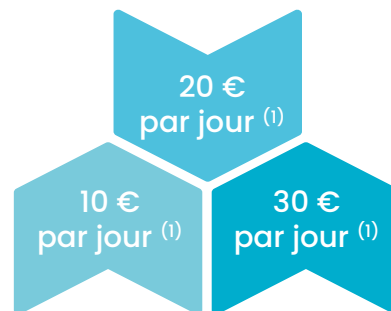
PROTECT' HOSPITALISATION

à partir de 2,42 € /mois⁽⁴⁾

3 NIVEAUX DE GARANTIE AU CHOIX :

Une aide en cas d'hospitalisation

- Une prestation qui s'ajoute à la prise en charge du régime obligatoire et de la garantie santé de vos clients, pour toute hospitalisation de plus de 3 jours.
- Une totale liberté d'utilisation sans justificatif de dépense.



DES DÉMARCHES SIMPLES

- Une prise d'effet immédiate pour toute hospitalisation consécutive à un accident, et pour les autres cas, après 3 mois d'adhésion.
- Une adhésion possible à tout âge.
- Pour le 3^{ème} enfant et les suivants, l'adhésion est gratuite.

UNE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

- Dès 24 mois d'adhésion, vos clients bénéficient d'un forfait annuel de 200 € pour le remboursement d'éventuels restes à charge liés à toute hospitalisation de plus de 3 jours (dépassement d'honoraires, frais d'accompagnant, chambre particulière...).

UNE ASSISTANCE INCLUSE

Comprise dans la cotisation, vos clients bénéficient de l'assistance en cas d'hospitalisation : aide à domicile, garde des enfants, prise en charge des déplacements d'un proche, école à domicile ou à l'hôpital... Celle-ci vient en complément de l'assistance de la complémentaire santé.

⁽¹⁾ Tarif au 01/05/2023

⁽²⁾ Le total des capitaux cumulés par année civile et pour un même assuré est plafonné à 4 000 €. En cas de fractures et traumatismes multiples lors d'un même événement, seule la blessure correspondant au capital le plus élevé est indemnisée.

⁽³⁾ Surface de la brûlure estimée par la règle des 9 de Wallace.

⁽⁴⁾ Tarif au 01/05/2023 pour une personne de moins de 28 ans et une indemnité journalière de 10 €.

ÉQUIPEZ VOS CLIENTS AVEC L'OFFRE PROTECT' PRÉVOYANCE POUR LES PROTÉGER EN CAS DE COUPS DURS



La garantie assistance est assurée par Ressources Mutuelles Assistance – Union d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité – 46 rue du Moulin – CS 32427 – 44124 Vertou Cedex – immatriculée au Répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682. Numéro LEI 969500YZ86NRB0ATRB28.

Harmonie Mutuelle - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité – 143 rue Blomet, 75015 Paris – immatriculée au Répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57.